



Immigrer en france lorsque l'on est illegal dans un autre pays

Par **Cendrillon_old**, le **20/06/2007** à **18:06**

Bonjour,

Je vis au Canada depuis novembre. J'ai rencontre mon ami il y a qulques mois et nous souhaitons nous marier et vivre en France.

Le probleme :

Il est angolais et n'a aucun papier ici car il vit illegalement au canada.

Il a la double double nationalite angolaise et portugaise mais n'a aucun passeport pour etre sure de ne pas etre pris ici, (il est en possession de faux papier).

J'ai appele le consulat portugais pour refaire un passeport il lui faut un certificat de naissance portugais... Il est ne en Angola... Cela risque de prendre des mois avant qu'on ne lui donne son passeport. Surtout qu'il ne peut pas prouver son identite...

Il va donc refaire un passeport angolais. Nous pensons donc nous marier ici.

Mon visa etant valide que jusqu'en novembre. Je ne pourrais pas rester plus longtemps.

Par contre nous voudrions refaire un mariage en France. Est ce possible meme si le mariage canadien est declare au consulat francais?

Quel type de visa doit il demander pour entrer en France? Combien de temps cela prend ?

Il ira par la suite au Portugal pour obtenir son visa ou a l'ambassade a Paris...

Merci d'avance

Par **Christelle_old**, le **22/06/2007** à **04:08**

Bonjour,

Votre situation est complexe, et j'ai l'impression que vous la compliquez encore plus.

En tant que citoyen anglais, votre compagnon a le droit de circuler librement en France. Si vous souhaitez vous marier, faites-le en France, puisque de toute façon vous allez partir en novembre.

Vous êtes mieux placée que moi pour connaître la sévérité des autorités canadiennes face aux fraudeurs.

En plus si vous vous mariez avec les faux papiers, ce sera dur de faire reconnaître le mariage avec la vraie identité.

Cela n'engage que moi mais le plus simple c'est d'attendre d'être rentré en France avant de se marier (5 mois pour préparer un mariage ce n'est pas trop ;))

Par **Cendrillon_old**, le **23/06/2007** à **01:03**

Merci de la rapidité de la réponse,

Le problème c'est qu'il n'est pas anglais mais angolais, d'Angola, Afrique... Et qu'il vit illégalement ici, au Canada.

Le problème est donc complètement différent.

Il peut refaire son passeport angolais (un vrai)

Nous allons donc nous marier ici mais quel type de visa doit-il demander ? et combien de temps cela va-t-il prendre ?

Est-il possible de se remarier en France ?

Merci,

Sandra

Par **Christelle_old**, le **23/06/2007** à **06:18**

Bonjour,

Ah oui, j'avais mal lu...

Mais ce que j'ai dit reste valable pour la nationalité portugaise...

Le problème est le délai des papiers...

En attendant, pour venir en France il lui faut un visa (tout visa est valable, puisque ce n'est pas obligatoire pour se marier) et donc forcément un passeport. Il faut donc commencer par faire le passeport angolais.

Il faut aussi un certificat d'une personne pouvant l'héberger. (Que vous pourrez fournir vous-même, si vous disposez d'une adresse en France).

Pour se marier au Canada, j'avoue que je ne connais pas les lois de ce pays, il faudrait s'adresser à un juriste Canadien. Mais je pense que ça reste plus facile de venir se marier en France : entrer en France avec le passeport angolais, se marier, et obtenir le passeport portugais (c'est une précaution qu'il faut prendre pour éviter les soupçons de mariage blancs)